

Handicap

Versement de la prime d'activité aux titulaires de l'AAH

- 20/07/2016

Comme prévu, les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) recevront leur prime d'activité **dans le courant du mois de juillet**, a annoncé la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) dans un communiqué mardi 19 juillet. En vigueur depuis le 1er janvier, la prime d'activité remplace, pour mémoire, la prime pour l'emploi et le volet "activité" du revenu de solidarité active et vise à compléter les ressources des travailleurs aux revenus modestes.

Pour les personnes handicapées percevant des revenus d'activité inférieurs à 280 euros par mois, l'AAH continuera d'être prise en compte comme prestation et sera déduite en totalité du montant de la prime d'activité. Pour celles dont les revenus d'activité sont supérieurs à 280 euros, **l'AAH sera prise en compte comme revenu d'activité venant s'ajouter aux revenus professionnels**, ce qui doit permettre à la plupart des travailleurs handicapés de percevoir la prime d'activité.

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés ont **jusqu'au 30 septembre prochain pour faire leur demande et bénéficier de l'effet rétroactif** au 1er janvier 2016. La demande en ligne peut être réalisée sur le [site des allocations familiales](#) depuis le 12 juillet, indique la CNAF.

M. EM.

© *Actualités sociales hebdomadaires - Wolters Kluwer France*